

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique, salle communale La Baratte à Echiré, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, jusqu'à 19h15, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Mathieu POUGNAND, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET (pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Gilbert NASARRE à partir de 19h15 (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

Secrétaire de séance : Julie MENARD

OBJET : Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal Échiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire (SIC)

Le Maire rappelle que par délibérations successives des 25 mai 2020 et 10 septembre 2021, le conseil municipal a procédé à l'élection de ses délégués au SIC Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire (4 titulaires et 3 suppléants), comme suit :

Délégués titulaires : Jean-Louis CANTET, Nathalie LALLEMAND, Daniel FONTENEAU et Jean-Michel GIRAUD.

Délégués suppléants : Thierry DEVAUTOUR, Mathieu BERARD et Magalie DEBERNARD.

Compte tenu de la démission de Magalie DEBERNARD de ses fonctions de conseillère municipale le 21 décembre 2021, il convient de procéder à une nouvelle élection d'un délégué suppléant au SIC.

Présentation d'un candidat : Armand ROQUIER

Après déroulement du scrutin, M. Armand ROQUIER est élu à l'unanimité en tant que délégué suppléant au SIC Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 28 janvier 2022,

Le Maire,

Certifié exécutoire. 01 FEV. 2022

Reçu en Préfecture le :

Notifié ou publié le : 01 FEV. 2022

Thierry DEVAUTOUR